



Le revenu, un droit pour les paysans !

L'action syndicale, un devoir pour défendre ce droit !

Confédération Paysanne

Le 18 juillet à 14h, la Cour d'appel de Montpellier rendra son verdict suite aux trois procès en appel qui ont eu lieu le 6 juin contre la Confédération paysanne et 16 militants et responsables poursuivis pour expression et actions syndicales contre la baisse continue du prix du lait payé aux producteurs, et contre l'utilisation des semences enrobées de l'insecticide Régent.

Les paysans sont jugés pour avoir défendu leur droit au revenu !

A l'annonce de la 9^{ème} baisse trimestrielle du prix en septembre 2004, les producteurs de lait de la Confédération paysanne ont décidé d'aller récupérer leur production non rémunérée, directement dans les usines. Parce qu'ils ont refusé que le lait qui ne leur a pas été payé soit vendu, ils sont allés reprendre leur bien pour le donner gratuitement à ceux qui en ont le plus besoin.

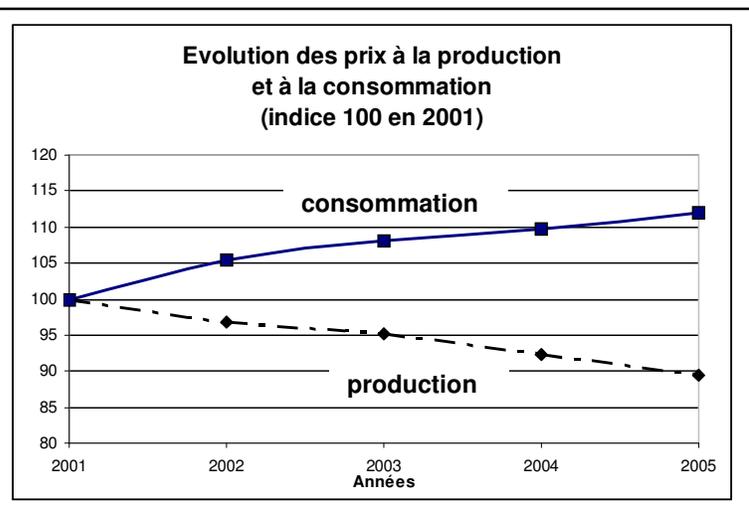
Prix à la production de lait (moyenne annuelle France)

2001 : 0,310 €/L
2002 : 0,300 €/L
2003 : 0,295 €/L
2004 : 0,286 €/L
2005 : 0,277 €/L
2006 : 0,260 €/L

Soit une baisse de 0,5 €/L en 5 ans non compensée par l'aide laitière de 0,36€/L

Suite à ces actions, les militants ont été jugés pour « vol en réunion » en première instance en septembre 2005 à Rodez, et condamnés à des peines d'amende. Insatisfaits par le verdict, Lactalis et le procureur ont fait appel de ce jugement.

Le verdict du procès en appel à Montpellier sera donné le 18 juillet. **Jean-Emile SANCHEZ, porte parole au moment des faits, risque 8 mois de prison ferme pour avoir annoncé une action syndicale envers Lactalis !**



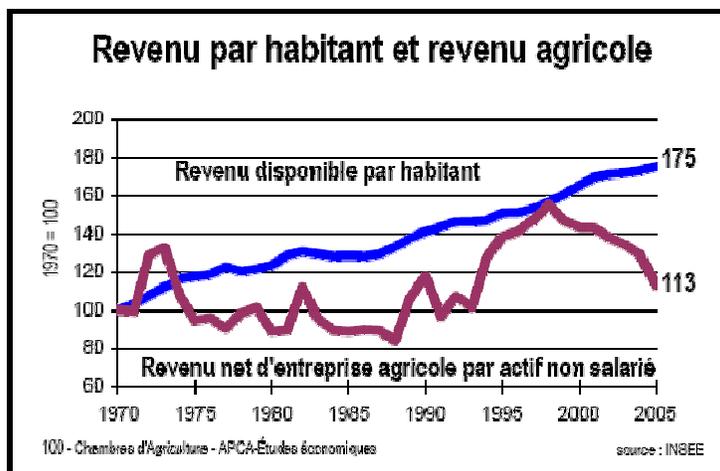
Source : ONILAIT 2005, CNIEL 2005

Pour l'indice consommation, il est tenu compte de l'évolution du prix des laits et crèmes



**Exigeons la relaxe pour les militants
de la Confédération paysanne le 18 juillet 2006 !**

Pourquoi les paysans ne se laissent pas traire en silence...



Depuis 1998, le revenu des paysans a chuté de 28 %.

Le secteur agricole a complètement décroché de l'évolution du reste de l'économie.

Exemple des producteurs de lait :

En 2006 pour un producteur de lait dont la référence est de 230 000 litres (moyenne nationale), la perte du produit « lait » par rapport à 2001 s'élève à 11 500 euros. Cette perte n'est que partiellement compensée par une aide directe laitière de 8280 euros (0,036 euros/litre en 2006). La perte nette de revenu est donc de 3220 euros pour l'année !



Pour la Confédération paysanne, une autre politique agricole garante de la souveraineté alimentaire est possible !

- des prix rémunérateurs correspondant au prix de revient des exploitations feront vivre des paysans nombreux ;
- seule la maîtrise des volumes produits, par un alignement de l'offre sur la demande solvable au niveau européen pourra garantir des prix rémunérateurs ;
- une réelle politique de répartition de la production fera vivre des paysans nombreux dans des campagnes vivantes !